



PROCES VERBAL **CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023**

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part : 9

Date de la convocation : 09/05/2023 - Date affichage :

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, NERET Florence, FERREUX Morgane, ROUMÉAS Didier, Serge RECOLET,

Absents excusés : BANDERIER Jacky, Gabriel POULET.

Secrétaire de séance : GAILLARD Michel

Ouverture de la séance à 20 heures 30.

1 - Ordre du jour :

- Désignation des délégués titulaire et suppléants en vue des élections sénatoriales
- Impayés au 09/06/2023.
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- Travaux : salle de l'avenir, plateforme déchets verts, passerelle....
- Marché des producteurs : convention
- Plage : macarons, organisation, travaux...
- Voirie : Chambly
- Radars pédagogiques
- Questions diverses.

2 - Délibérations :

Délibération n°23039

Désignation des délégués titulaire et suppléants en vus des élections sénatoriales

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Madame le Maire est désignée déléguée titulaire
Messieurs Gaillard, Grand et Mathieu sont désignés délégués suppléants.

Délibération n°23040

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décidé, conformément à la loi de généralisation de la norme M57 à toutes les collectivités locales au 1^{er} janvier 2024, d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Délibération n°23041

Désignation d'un référent déontologue pour les élus

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la proposition de l'association des maires du Jura qui porte sur la désignation de Mr Alexandre CLAUDO, professeur agrégé de droit public à l'université de Franche-Comté et avocat inscrit au barreau de Dijon, comme déontologue des élus locaux.

Délibération n°23042

Plateforme des déchets verts

Madame le Maire présente les devis pour la création de la plateforme de déchets verts : Outhier TP , TP forest et Buffavant maçonnerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir les entreprises :

- TP Forest, pour le terrassement, pour un montant de 9 933,00€HT
- Buffavant Maçonnerie, pour la maçonnerie, pour un montant de 21 300,00€TTC (TVA non applicable)

Délibération n°23043

Marché des producteurs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accéder à la demande de l'association des producteurs Les 4 Saisons qui souhaite organiser 5 marchés des producteurs durant la saison estivale.

Madame le Maire est autorisée à signer la convention fixant les conditions de mise à disposition du parking.

Délibération n°23044

Tarifs de photocopie pour les associations

Le conseil municipal décide d'autoriser les associations de Doucier à faire leur photocopie en mairie, selon les conditions suivantes :

- Les associations doivent fournir le papier
- 100 premières copies en noir et blanc en format A4 gratuites ; à partir de la 101^e copie elles sont facturées 0,05€/copie
- 50 premières copies en couleur en format A4 gratuites ; à partir de la 51^e, elles sont facturées 0,10€/copie.
- 50 premières copies en noir et blanc en format A3 gratuites ; à partir de la 51^e, elles sont facturées 0,10€/copie.
- 25 premières copies en couleur en format A3 gratuites ; à partir de la 26^e, elles sont facturées 0,20€/copie

3- Sujets n'ayant pas donné lieu à une délibération :

- Aucune remarque concernant le procès-verbal de la réunion du 16 mai 2023. – Il est approuvé
- Le montant des impayés de plus de 30 jours s'élèvent à 6 556.48 €.
- Pour le broyage des déchets verts, le conseil municipal confirme que les administrés doivent s'inscrire en mairie.
 - Travaux salle de l'avenir : le conseil municipal décide que la commission bâtiment devra rédiger un cahier des charges qui sera transmis aux entreprises afin d'obtenir des devis comparables pour l'électricité, le chauffage, la cuisine et les sanitaires.
 - Des tee-shirts et des sweet-shirts à l'effigie de la commune seront commandés à la société A La Façonnerie de Poligny, pour les saisonniers ainsi que des vêtements pour les secouristes du poste de secours.
 - Les macarons de la plage sont de couleur violette cette année. Ils seront remis contre présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile aux résidents principaux et secondaires uniquement.
 - Chambly : l'arrêté pour le sens interdit a été publié, la signalisation sera mise en place dès la livraison des panneaux.
 - Radars pédagogiques : en raison de la coupure de l'éclairage public la nuit, les batteries des radars pédagogiques ne se rechargent plus suffisamment. Le conseil municipal décide de faire installer une alimentation par panneau solaire pour un montant de 2 310.00€HT.

4 – Questions diverses :

- Le conseil municipal décide de retenir la candidature de Mme Aude Dubrez-Forgnone pour le logement situé au 26 rue de la chapelle qui sera libéré fin juillet et après travaux de rénovation habituels
- Tour de France le 21 juillet 2023 : compte rendu de la dernière réunion d'information.
- Lotissement : présentation du document de travail établi par le cabinet Ain Géotechnique sur l'aménagement du futur lotissement pour les réseaux d'eaux pluviales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Observations faites par les membres du Conseil Municipal concernant le procès-verbal :

Le secrétaire ;
Michel GAILLARD



Le Maire
Nathalie ROUX

